

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.198
Objet

Zone d'Activités Econo-
miques Complémentaires
Aliénation au profit
de MM. TURPIN Guy et
Michel .

DATE DE CONVOCATION

27 Novembre

DATE D'AFFICHAGE

27 Novembre

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

POUR _____

CONTRE _____

ABSENTIONS : _____

UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE

- 5. MAR. 1982

6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le quatre décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents . MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. FABER, BOUTET, BOUCHET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, Adjoint
MM. PAPEAU, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
GUICHAOUA, SOULAN, BRÔTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. COLLE par M. le Maire
PELLETIER par M. DUFEIL
BOISARD par M. MAURELLET

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Z.A.E.C.

MM. TURPIN Guy et Michel, artisans menuisier et serrurier,
DEMEurant 37 Rue des Cendrilles, 17200. ROYAN, viennent de manifester
leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit d'une
parcelle de terrain, cadastrée section CI au lieudit "Derrière le
Pont", pour une superficie de 1.500 m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux
intéressés qui ont accepté, par promesse d'achat en date du 25
Novembre 1981, le prix de cession fixé à 30 F. hors taxes le mètre
carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions
précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par MM. TURPIN Guy et Michel
le 25 Novembre 1981,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale
"Urbanisme et Construction. Equipement et Environnement, Travaux"
réunie le 26 Novembre 1981,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de MM. TURPIN Guy et Michel, demeurant à ROYAN, 37 Rue des Cendrilles, d'une parcelle de terrain d'une surface de 1.500 m², cadastrée section CI, au lieu-dit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de TRENTE FRANCS (30 Frs) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de QUARANTE CINQ MILLE Francs (45.000 F.) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera inscrite par la Ville de Royan au titre du Budget Supplémentaire 1981, Chapitre 908 Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M^e, les Membres présents

POUR EXTRAIT CONCORDIE
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

- 5. MAR. 1982

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C. nes

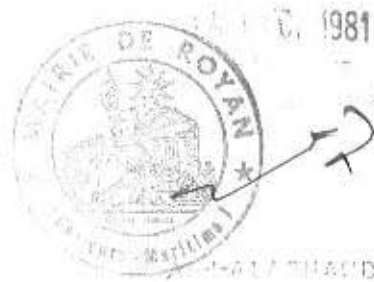
DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

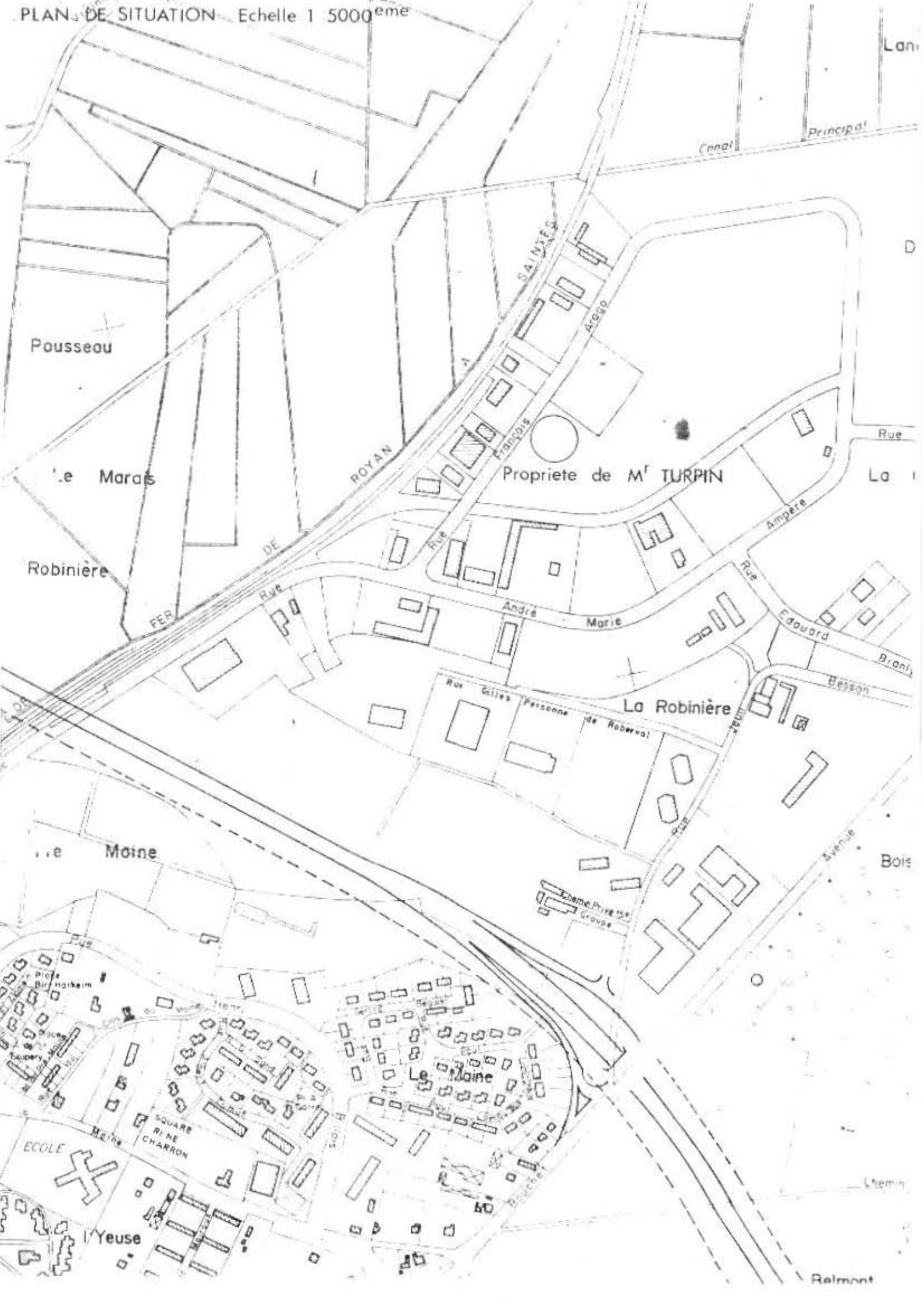
URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE MM. TURPIN

PLAN DE SITUATION
(Echelle : 1/5000e)





Pousseau

Le Marais

Robinière

Le Moine

ECOLE
SQUARE RENE CHARRON
Le Moine
Yeuse

Propriete de M. TURPIN

La Robinière

Chemin Privé de Groupe

Belmont

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE MM. TURPIN

PLAN DE MASSE

(Echelle : 1/2000e)

04 DEC. 1981



339 800

340 000

Décharge contrôlée CH

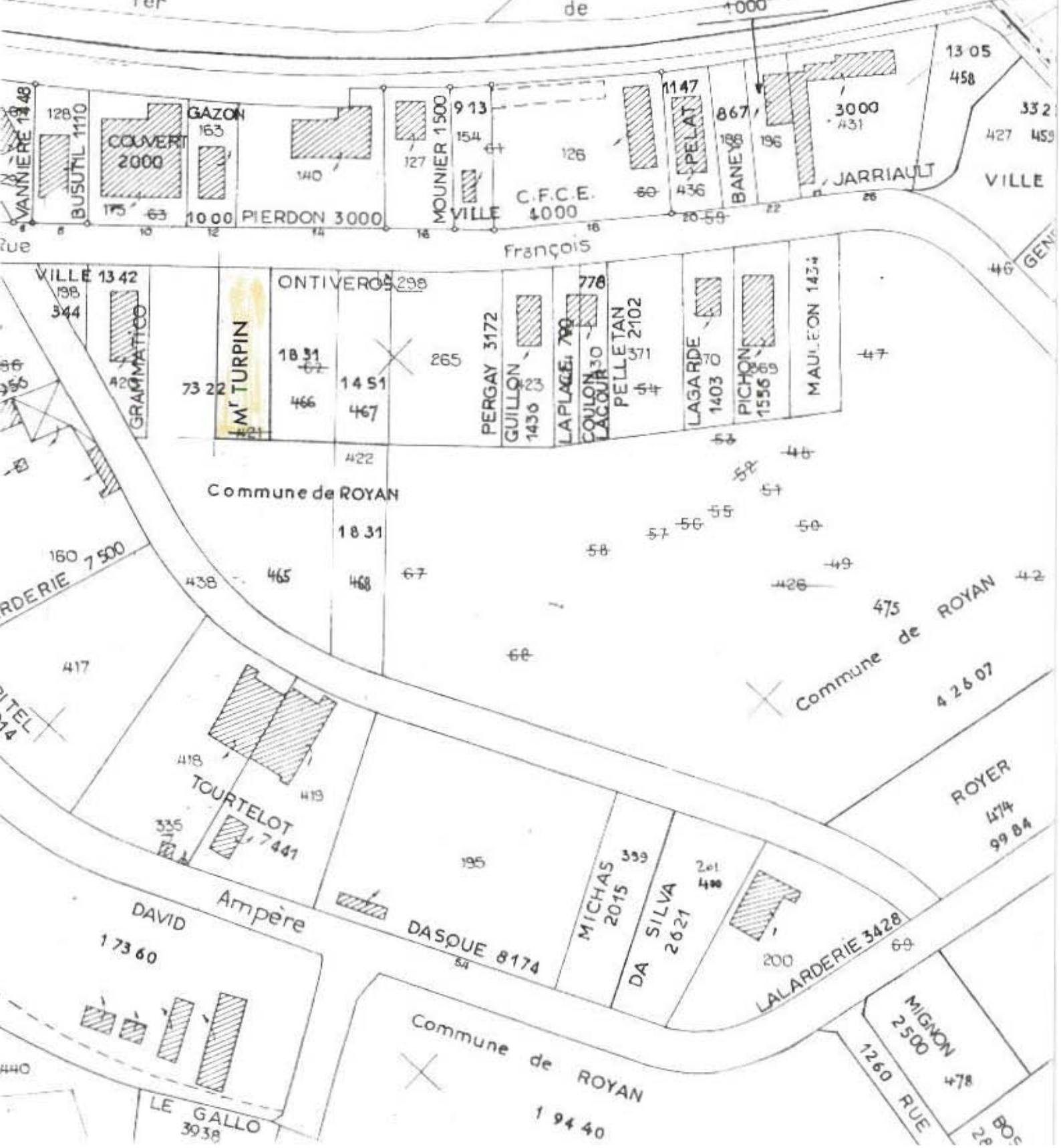
Commune de ROYAN

6 28 60

97. 98. 99. 100. 101
fer

BRINDEAU
DROUILLARD
1000

Royan



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE MM. TURPIN

ETAT PARCELLAIRE

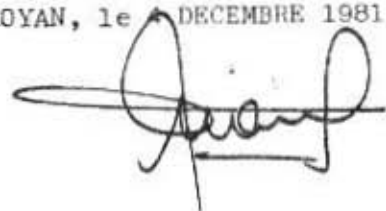
04 DEC. 1981
Maire
L'Adjoint Délégué
André LACHAUD

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	en cours	derrière le pont	1.500m ²	VILLE DE ROYAN

Dressé par l'Ingénieur de la Ville soussigné

ROYAN, le 4 DECEMBRE 1981



J. PERAUDEAU.

VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES

PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés TURPIN Guy et TURPIN Michel, artisans menuisier et serrurier, demeurant 37 Rue des Cendrilles, 17200, ROYAN

Prenons l'engagement par les présentes, d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, une parcelle de terrain dans la Z.A.E.C. rue François Arago, cadastrée section CI (en cours de numérotage) au lieu dit "Derrière le Pont", pour une superficie de MILLE CINQ CENTS METRES CARRES (1.500 m2) au prix unitaire de TRENTE FRANCS (30 Frs) hors taxes le mètre carré.

Acceptons ladite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de QUARANTE CINQ MILLE FRANCS (45.000 Frs) hors taxes.

Nous engageons à payer ladite somme comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir et prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre.

Fait en Cinq (5) exemplaires,

A ROYAN, le 25/11/81

Juste approuvé

Turpin

Juste et approuvé

Turpin

VU

pour être annexé à la délibération

du 4 DEC. 1981

exécutoire (Art. 46 du GAC)
Rochefort, le 5 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Y Y

Raymond GUILLOU



04 DEC. 1981

Président du Conseil Délégué



André TACHAUD

DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escole
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tél. : 41-13-11

LA ROCHELLE, le 9 Février 1982

5



N/Réf : F.D.
R.C. n° 129/82

Le Directeur des Services Fiscaux

M. L...
à
M. LOUANO

Monsieur le Maire de
ROYAN

17205 - ROYAN -

OBJET : Projet d'aliénation de deux terrains sis dans la
ZAEC.

Référence : Votre lettre du 18 janvier 1982 (Services Tech-
niques CB/EN n° 31).

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale de deux parcelles de terrain, cadastrées section CI (en cours de numérotage), sises à ROYAN, lieudit "Derrière le Pont", rue François Arago, dans la zone d'activités économiques complémentaires, dépendant du domaine privé communal et dont l'aliénation est envisagée par votre municipalité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle des terrains en cause peut être déterminée sur la base unitaire de 30 francs le mètre carré, soit :

- parcelle de 1500 mètres carrés, qui doit être cédée à
M. TURPIN : 30 F x 1500 = 45.000 Francs
- parcelle de 3000 mètres carrés, qui doit être cédée à
M. MANTZ : 30 F x 3000 = 90.000 Francs.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux,
le Directeur Divisionnaire des Impôts,

H. Cousin
H. COUSIN

